



Evaluation interactive des risques en ligne (OiRA).

UN OUTIL D'ANALYSE DES RISQUES SIMPLE ET COMPLET.



Michaël NAVEZ

Conseiller en prévention niveau 1 – Responsable de l'unité visite d'entreprise

Des solutions sectorielles gratuites pour orienter les employeurs tout au long de la procédure obligatoire d'évaluation des risques pour la sécurité et la santé au travail.

Introduction.

OiRA (Online interactive Risk Assessment) ou encore en français « outils interactif d'évaluation des risques en ligne » est un outil développé par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). Cet outil permet, étape par étape, de réaliser une évaluation des risques afin de les identifier et de les surveiller. Il permet également d'aider à définir des actions préventives et d'établir un plan d'actions.

L'utilisation de cet outil est gratuite et peut être utilisée par tous. Il a été mis en place en premier lieu pour les petites entreprises. Il suffit juste de créer un compte qui vous permettra de commencer et d'adapter votre analyse des risques.

Il existe actuellement 120 outils disponibles, réalisés sur mesure pour 60 branches et professions et ces outils sont disponibles à l'emploi dans une quinzaine de pays, dont la Belgique.

Objectif.

Afin d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs, l'employeur est tenu de réaliser une analyse des risques. Dans les petites structures (micro et petites entreprises), les moyens ou le savoir-faire peuvent manquer pour mener à bien une telle analyse.

C'est là que l'outil OiRA va solutionner ce problème ; il permettra à l'employeur de naviguer aisément entre les différentes pages de l'outil et d'inventorier ses risques afin de déterminer les bonnes actions pour assurer la sécurité et la santé de ses travailleurs. Il est possible de réaliser toutes les étapes en une fois ou bien de commencer l'analyse, de s'arrêter et de la reprendre plus tard.

Description de l'outil et de la méthode.

La méthode d'analyse des risques comporte 4 étapes principales :

- 1.** Préparation : la préparation permet de donner un aperçu de l'analyse et de l'adapter au secteur spécifique de l'entreprise ;
- 2.** Identification et évaluation : l'outil propose une série de dangers et de risques pour la santé et la sécurité au travail susceptibles de se retrouver sur le lieu de travail. Grâce aux questions et déclarations auxquelles l'employeur répond par oui ou par non, l'outil établit si de tels dangers ou risques sont présents dans l'entreprise. L'outil laisse la possibilité de laisser des questions en suspens et d'y arriver plus tard. L'étape de l'évaluation consiste à évaluer les dangers qui ont été identifiés dans l'étape d'identification et de déterminer les mesures de prévention les mieux adaptées ;

EVALUATION DES RISQUES EN 4 ÉTAPES

1. Préparation
2. Détermination et évaluation
3. Elaborer un plan d'action
4. Rapport



Fiche d'information

CEDIOM

3. Elaborer un plan d'action : dans cette troisième phase de l'analyse, l'employeur peut décider des mesures de prévention qui doivent être prises afin d'éliminer ou tout du moins réduire les dangers et les risques inventoriés dans les étapes d'identification et d'évaluation ;
4. Rapport : en fin d'utilisation de l'outil, un rapport est généré, rapport qui peut être imprimé, téléchargé afin de documenter les résultats des 4 étapes de l'analyse des risques.

Principaux avantages de l'outil.

- ◆ L'outil OiRA est facile à utiliser, bien pris en charge et GRATUIT ;
- ◆ Les questions posées aux utilisateurs finaux sont ciblées en fonction de leurs secteurs ;
- ◆ Les utilisateurs finaux auront la garantie de savoir que l'outil est régulièrement mis à jour ;
- ◆ Les utilisateurs finaux peuvent évaluer leurs risques en se promenant dans leur environnement de travail.

Secteurs pour lesquels l'outil OiRA est disponible.

- ◆ Culture de fleurs (01/03/2022) ;
- ◆ Maternelle et enseignement primaire (28/10/2021) ;
- ◆ Activités immobilières (24/11/2020) ;
- ◆ COVID-19 (30/10/2020) ;
- ◆ Transport terrestre de voyageurs – Autobus et autocars (08/10/2019) ;
- ◆ Activité de services paysagers (07/09/2018) ;
- ◆ Performances en direct – Salles (11/06/2018) ;
- ◆ Spectacle vivant – Productions (11/06/2018) ;
- ◆ Boulangeries (27/11/2017) ;
- ◆ Nettoyage (02/05/2017) ;
- ◆ Hôtels et restaurants (14/10/2016) ;
- ◆ Construction (14/10/2016) ;
- ◆ Salon de coiffure (14/10/2016) ;
- ◆ Travail du bois (14/10/2016) ;
- ◆ Culture ornementale (01/03/2022) ;
- ◆ Bureau (12/05/2023).

EN SAVOIR PLUS

[OiRA – Evaluation interactive des risques en ligne](#)

RÉFÉRENCES BIOGRAPHIQUES

- De Smet, Erik et Van de Vyver, Sophie, Méthode d'analyse des risques : OiRA, CO300588214, texte validé le 01/12/2018, Wolters Kluwer, senTRAL
- Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, [Evaluation interactive des risques en ligne \(OiRA\)](#), Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, OSHWIKI, Mise à jour le 12/05/2022
- Agence européenne pour la sécurité et la santé eu travail, [OiRA – Evaluation interactive des risques en ligne](#)
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, [7 étapes pour familiariser les employeurs avec l'OiRA](#).